

Publication du Parlement

LE CHO

ORGANE

S'ÉDIFIER
ET SE
SOUTENIR
RÉCIPROQUEMENT.

DE L'UNION ST. JOSEPH

DE ST. HYACINTHE.

Et de la C. M. B. L.

Vol. 1. No. 26

St-Hyacinthe, 17 Septembre 1891

No. 26

MARCHANDISES
DU PRINTEMPS.

— A bon marché —

DES CHAUSSURES

élégantes et durables

Au Magasin populaire de

LUSSIER & C^{IE}

122 Rue Cascades

ST-HYACINTHE, P.Q.

C'est là que vous trouverez le meilleur assortiment.

RAGNUELLO & FRÈRES

Epiceries de Familles

EN GROS ET DETAIL.
Rue Cascades, St-Hyacinthe.

PAQUETTE & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.

— COIN DES RUES —

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE

Nois achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.

Découpage et tournage exécutés sous le plus court délai.
On n'emploie que du bois de première qualité.

DENIS & DUROCHER

Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRASSE, LARD, ETC.
Rue Cascades, porte voisine de A. Blondin.

Spécialité. FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS PORTES.

LOTION PERSIENNE



TRADE-MARK

Pour blanchir le teint, lui rendre ou conserver sa couleur de rose, faire disparaître les rougeurs, le masque et autres taches de la peau,

LA LOTION PERSIENNE est une préparation sérieuse, unique en son genre. C'est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un poudre blanche, délayée dans de l'eau ou de l'essence. La Lotion Persienne, au contraire, est une préparation médicinale, transparente et limpide comme de l'eau.

Lorsque la peau est brunie par le soleil, la Lotion Persienne lui rend promptement sa fraîcheur et son teint rose, en ajoutant une cuillerée tous les matins à l'eau pour se laver.

La Lotion Persienne se vend dans toutes les bonnes pharmacies de la Poissance, en bouteilles de 50 cents. Méfiez-vous des contrefaçons

S. LACHANCE, PROPRIÉTAIRE,

1538 & 1540 Rue Ste-Catherine, Montréal

Pilules Antibiliaeuses.



MARQUE DÉPOSÉE

DU DR NÉY

Remède par excellence contre les Affections Biliaeuses: Torpeur du foie, Excès de bile et autres indispositions qui en découlent: Constipation, Perte d'appétit, Maux de tête, Etc.

Le Dr D. Marsolais, praticien distingué, écrit ce qui suit:

Voilà plusieurs années que je fais usage des Pilules Antibiliaeuses du Dr Néy et je me trouve très bien de leur emploi.

Je ne puis que faire l'éloge de leur composition que vous avez bien voulu me faire connaître. Ne contenant pas de mercure, elles peuvent être administrées sans danger dans une foule de cas où les pilules mercurelles seraient tout à fait nuisibles.

Non-seulement je fais un usage considérable de ces Pilules pour mes patients, mais j'elles ai aussi employées en maintes circonstances pour moi-même et le résultat a été des plus satisfaisants.

C'est donc avec plaisir que j'en recommande l'usage aux personnes qui ont besoin d'un purgatif DOUX, EFFECTIF, ET INOFFENSIF.

Lavalrie, 1er mai 1887. Dr D. MARSOLAIS,

EN VENTE PARTOUT

SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste
JOLIETTE, P. Q.

PRIX SEULEMENT 25 CTS LA BOITE.

Magasin du Bon Marche

ETABLI EN 1877,

Dans l'intérêt de ceux qui aiment à payer comptant et à Bon Marché pour leurs

Marchandises Sèches

— Au Nos. 29 et 43 —

RUE DE LA CASCADE

Toujours en mains un assortiment considérable de Marchandises Sèches de Choix, Articles de Fantaisie, Broderies, Dentelles, etc., en Gros et en Détail.

FONDS DE BANQUE ET COUTURE

À très bas prix.

Indiennes, Cotons, Ducks, Jeannettes, Shirts, etc.

Importés directement des Fabriques et vendus à la Livre.

à l'ESCOMPTE TRÈS LIBÉRAL AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

Le sousigné continue toujours son commerce de spécialité en

Flours, Provisions et Produits de l'Ouest,

(En gros et en détail.)

À Au plus Bas Prix.

Une visite est respectueusement sollicitée.

JOS. BRODEUR, St-Hyacinthe.

FUMEZ LE

CIGARE C. M. B. A.

Ce cigare a fait les délices des délégués de la convention du Grand Conseil de la C. M. B. A., tenu à Montréal, en septembre dernier. Les membres de la succursale 29, d'Ottawa, ont su l'apprécier lorsque M. le chevalier Campeau, délégué suprême, leur a présenté des spécimens.

Bien que manufacturé au Canada ce cigare ne contient que du PUR TABAC DE LA HAVANE. De tous les cigares à 5 cts, le cigare C. M. B. A. est assurément le meilleur.

Membres de la C. M. B. A., ce cigare vous est présenté par l'un des vôtres, par un frère; veuillez donc lui faire un accueil FRATERNEL.

FRÈRES, veuillez bien choisir dans votre localité une maison de commerce recommandable qui se charge de la vente du cigare C. M. B. A., et faire connaître le nom de cette maison à la succursale No. 101, Trois-Rivières, ainsi qu'à moi-même.

EDOUARD MALHOT,

Membre de la succursale No. 101.

JOS. DALBEC

SELLIER

Rue Cascades, St-Hyacinthe,
Spécialité: Harnais fins, attelages simples et doubles.
Réparations sous le plus court délai. Ouvrage garanti et à bas prix défiant toute compétition.

LA C. M. B. A.

Par les présentes, je nomme, l'*Ec. 10*, de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.
DR. J. A. MACCABE,
Grand Président.

— Nous avons résolu d'accorder des conditions spéciales à ceux de nos abonnés qui payeront leur abonnement d'ici au 1er octobre prochain. Les nouveaux souscripteurs qui prendront l'abonnement d'ici à la même date, auront aussi droit à des conditions de faveur : de plus, sur demande, nous sommes en mesure de fournir gratuitement tous les numéros parus.

L'ADMINISTRATION.

LA C. M. B. A.

La situation au Canada

III

Fondé en 1880, le Grand Conseil du Canada comptait, lors de sa quatrième convention tenue à Brantford en 1884, 1212 membres en règle. Déjà à cette époque un certain travail avait été fait dans le but d'obtenir une juridiction bénéficiaire distincte et, à la convention de Brantford, il fut résolu, sur division, de présenter au Conseil Suprême une pétition demandant cette division. La demande était inconstitutionnelle, car la clause de la constitution permettant la séparation financière exigeait, comme première condition, que le conseil demandant la séparation comptât au moins deux mille cinq cents membres en règle, et le Canada, comme l'on vient de le voir, ne comptait pas la moitié de ce nombre. Le Conseil Suprême refusa naturellement la demande qui lui était faite ; il lui eût été impossible de l'accorder sans enfreindre la constitution.

C'est d'une manière plus rationnelle puisqu'elle était conforme à la constitution, que lors de la convention de Stratford, en 1886, le Grand Conseil du Canada, qui ne comptait encore alors que 1900 membres adopta la résolution suivante : " Que, dans l'intérêt de l'Association en général, l'article concernant la juridiction bénéficiaire séparée devrait être amendé de telle sorte que le paragraphe premier se lise comme suit :

" Art. 15. Lorsqu'un grand conseil aura sous sa juridiction deux mille cinq cents membres en règle, il pourra demander au conseil suprême d'être constitué en juridiction bénéficiaire séparée, avec faculté de percevoir et déboursier, dans ses limites, la caisse de bénéfices, sujet et conformément aux lois générales, règles et règlements du conseil suprême. La demande, ainsi faite sous forme de pétition, sera immédiatement accordée par le Conseil Suprême s'il est en session, ou, s'il n'est pas en session, par le Président Suprême pourvu que, à l'époque où elle sera accordée etc. "

Par cet amendement qui fut rejeté par un fort vote, le Conseil du Canada se mettait en état d'obtenir une juridiction séparée aussitôt qu'il aurait atteint le nombre de membres requis par la Constitution.

En 1888, les représentants du Conseil du Canada présentèrent au Conseil Suprême la résolution suivante : " Qu'il soit résolu, que le et après le premier jour de juillet 1889, le Grand Conseil du Canada soit formé en juridiction bénéficiaire séparée ; avec pouvoir d'administrer pour lui-même le Fond Bénéficiaire, sujet à et en conformité avec les lois et règlements du Conseil Suprême pourvu qu'à telle date, les membres faisant partie du dit grand Conseil, excèdent en nombre deux mille cinq cent et pourvu aussi que le nombre de membres en règle demeurant sous la juridiction du Conseil Suprême excède deux mille cinq cents et pourvu aussi que le dit Grand Conseil du Canada se conforme aux dispositions de l'article du Fond Bénéficiaire section 13. " (1) Cette résolution ne fut pas adoptée le vote donnant comme résultat 14 pour, 18 contre.

Le dernier effort fait pour obtenir une séparation fut la requête présentée au Conseil Suprême à sa dernière session en Oct. 1890.

Voici cette requête qui fut elle aussi rejetée par un vote de 25 contre 3.

Aux Président, Officiers et Membres du Conseil Suprême réunis en Convention.

Considérant que le nombre des membres, au Canada, a maintenant presque atteint le chiffre de six mille, et en conséquence excède le nombre requis par la constitution pour former une juridiction bénéficiaire séparée, et considérant que les membres du Canada auraient plus de sûretés en contrôlant leur propre fond bénéficiaire, la différence des lois régissant les Socié-

(1) La section 11 était alors la section 13.

tés de Secours Mutuels au Canada d'avec celles des Etats-Unis et conséquemment l'épargne considérable à effectuer dans les réglemens, en loi.

Qu'il soit résolu : Que nos représentans au Conseil Suprême exposent à ce Conseil l'opportunité d'obtenir une juridiction séparée en ce qui concerne le Fonds Bénéficiaire seulement.

Nous, soussignés, les représentans du Grand Conseil du Canada, avons l'honneur de soumettre à la très sérieuse considération du Conseil Suprême les résolutions ci-haut citées qui furent adoptées presque à l'unanimité à la session du Grand Conseil du Canada tenue à Montréal les deuxième, troisième et quatrième jours de Septembre 1890 et nous espérons que les recommandations qui y sont contenues seront acceptées par cette convention.

(Signé)

P. J. FIRM,
RÉV. J. P. MOLPHY,
J. COFFEY.

Dans le premier cas le Conseil du Canada n'agissait pas suivant la constitution : dans les autres il était parfaitement en règle. Dans chacun des cas le conseil Suprême s'en est tenu à la lettre stricte de la Constitution, en avant du droit qui lui était laissé de refuser la demande du Conseil du Canada. Ceci posé règle la question de droit. J'aurai l'honneur bientôt de faire connaître les motifs qui ont fait agir les deux partis comme ils l'ont fait.

JUSTIN.

DEVOIRS RECIPROQUES DES PATRONS ET DES OUVRIERS

I

(Suite.)

Troisièmement, pour que le contrat entre l'ouvrier et le patron soit tenable, il faut une juste proportion entre le salaire et l'ouvrage. *Dignus est operarius mercede sua.* Le travail est une grande et belle chose, mais aussi une chose rude et pénible. Or toute peine, volontairement subie, est digne de récompense. Pour travailler il faut manger et pour manger il est nécessaire à l'ouvrier que son travail lui fournisse le pain quotidien. Le patron s'engraisse souvent aux dépens de l'ouvrier, au moins ne doit-il pas laisser mourir de faim son auxiliaire, ni même le laisser trop maigrir ou trop jeûner. Un cheval bien soigné et rationné convenable-

ment n'en tire que mieux et rapporte toujours à son maître en bénéfices plus qu'il ne lui coûte de frais. Rien de hideux comme l'exploitation de l'homme par l'homme. Il y a plus que de la barbarie à faire du libre ouvrier un malheureux esclave, sans guère lui donner d'autres stimulans que des coups de fouet. Tirer des sueurs de l'ouvrier des tonneaux de fine champagne et se couler des lingots d'or avec ses os desséchés, est une infamie. A chacun son compte. A l'un son travail supportable et son juste salaire ; à l'autre sa juste exigence et son honnête bénéfice.

La proportion exacte entre le salaire et l'ouvrage n'est pas toujours facile à établir. Cependant à l'aide de principes généraux et avec de la bonne volonté de part et d'autre, on parviendrait encore à la poser même dans les problèmes les plus ardues. Il faut, pour cela, estimer l'ouvrage à sa juste valeur, et le salaire à son juste prix. La valeur de l'ouvrage s'estime ou devrait s'estimer généralement sur sa nature, sur les difficultés qu'il présente, sur les fatigues qu'il impose, sur les dangers qu'il fait courir, sur les talents et la dextérité qu'il demande, et sur la durée de temps qu'il exige. Il est des travaux qui, de leur nature, sont plus ou moins nobles ou plus ou moins roturiers, plus ou moins libéraux ou plus ou moins serviles, plus ou moins agréables ou plus ou moins répugnans. L'injustice criante est que les travaux les plus honorables et les plus agréables sont les mieux rétribués. Pour arriver à ce qu'il en fût autrement, il faudrait renverser la société de fond en comble, et c'est le rêve insensé des socialistes, des anarchistes et des nihilistes. En attendant mieux, supportons la société telle qu'elle est ; tâchons seulement de l'améliorer par la patience et le dévouement.

A ne juger la question qu'au point de vue matériel et physique, on conçoit qu'un conducteur d'omnibus qui passe sa nuit à la belle étoile mérite plus qu'un employé de préfecture ou de ministère qui flâne ou dort tous les jours dans ses bureaux. On conçoit qu'un chauffeur de locomotive mérite autant qu'un chef de gare, à raison du risque qu'il court à chaque instant de sauter en l'air ; le marteau du forgeron est plus lourd que la plume du contre-maître. On conçoit qu'un mineur doit être mieux payé qu'un balayeur de rue. Un père de famille, surchargé d'enfants a plus besoin des secours de l'Etat qu'un président de la République et qu'un simple député. Mais tout cela est bon à dire pour les habitans de la lune ; sur la terre, il n'en est

pas ainsi. Cependant même sur la terre, il faut convenir que le talent mérite une distinction, que la dextérité dans l'emploi d'une haute position ou d'un simple métier mérite considération, et que plus le travail est prolongé et fructueux pour celui qui le commande, plus le salaire doit aller en augmentant au profit de celui qui le fait. L'intelligence a son prix pour le moins tout autant que la force. On peut même dire sans exagération : " La plus grosse part du bénéfice est souvent à l'intelligence dirigeante, à la tête qui conçoit, prévoit et ordonne, plutôt qu'au bras qui exécute ou à la machine qui obéit au bras. " [Ch. Robert.]

Le prix se calcule et se règle sur la valeur de l'ouvrage. Ce serait une erreur de penser et de croire qu'il faut nécessairement proportionner le salaire aux besoins de l'ouvrier. Il est manifeste qu'un patron ne saurait s'engager ni être tenu à satisfaire toutes les nécessités, moins encore toutes les envies de ses ouvriers. Jamais il n'arriverait à combler la profondeur de cet abîme. L'ouvrier, comme tout homme, est impatient à se créer des besoins factices ; il abusait volontiers, il n'abuse que trop souvent. Hélas ! Si on l'écoutait, il ne sortirait bientôt plus de chez lui qu'en voiture de maître, et ne travaillerait plus qu'avec des gants. En justice, le patron n'est tenu qu'à régler le salaire de l'ouvrier à raison de la qualité et de la quantité de l'ouvrage ou du nombre d'heures du travail. Ne confondons pas le juste prix avec le prix fixe. Autant du moins que nous pouvons en régler, le prix fixe consiste en ce que tous les ouvriers ou ouvrières d'une même fabrique, d'un même atelier, d'une même usine soient mis et traités sur le même pied, et salariés indistinctement les uns comme les autres, pourvu qu'ils fassent tous le même travail et à peu près la même quantité d'ouvrage. C'est pour un homme pour tous, tant la journée, tant l'heure, tant la pièce, etc., ni plus ni moins ; il n'y a pas à espérer de privilège, ni à solliciter d'augmentation.

Le juste prix est établi sur deux bases : le minimum suffisant et raisonnable de l'ouvrier, le bénéfice convenable et équitable du patron. En attendant au juste prix, le patron dit à l'ouvrier : " J'engage mon capital, je risque mes fonds, mais j'espère avec l'espérance de ne pas me ruiner et de profiter de mon industrie ; or, pour ne pas couvrir stupidement ma fortune, et même pour l'augmenter équitablement, je ne puis vous payer tant tel travail, ni plus ni moins, c'est mon juste prix, libre à vous d'accepter ou de refu-

ser. A son tour, l'ouvrier dit au patron : j'avance ma bonne volonté, je mets mon intelligence et mes forces à votre service ; je risque ma santé et peut-être ma vie, je ne saurais vous faire tel ouvrage qu'à raison de tel salaire, si je veux ne pas perdre mon temps, ne pas tomber dans la misère, et ne pas me condamner à ne pouvoir jamais améliorer ma position. Me voilà ! prenez ou laissez. S'ils tombent d'accord, et qu'ils contractent, ils ont traité ensemble au juste prix.

A qui appartient-il de déterminer les conditions du contrat ? Naturellement, et de prime abord, aux contractants eux-mêmes, s'ils sont capables de contracter. Mais voici l'obstacle : malheureusement, le patron, qui quelquefois n'est juste que tout juste, quand il l'est, cherche à bénéficier le plus qu'il peut : réduire le coût de la main d'œuvre, et obtenir au moindre prix le plus d'ouvrage possible, telle est sa devise et son calcul. L'ouvrier riposte par son calcul et sa devise à lui : donner au plus haut prix le moins de travail possible. L'entente n'est pas facile, et pour les mettre justement d'accord, il faudrait de toute nécessité un intermédiaire, un tiers, une autorité compétente et assez forte pour réprimer les abus de part et d'autre, et affermir le droit comme le devoir de chacun. Or, cette autorité-là, où la trouver, où la prendre ? Nous avons bien, en France, les conseils des prud'hommes, mais souvent on ne se donne pas la peine de recourir à leurs lumières, encore moins celle de se rendre et d'obéir à leurs jugements. On a essayé dans tous les pays de tous les moyens ; aucun jusqu'alors n'a parfaitement réussi. Clubs, meetings, associations ouvrières, manifestations dans la rue, grèves, répression par la force publique, chambres syndicales, commissions du travail, intervention de l'Etat, rien n'y fait. Le patron peut toujours se retrancher derrière les murs de sa fabrique, en fermer les portes après avoir renvoyé les travailleurs ; pour se les faire ouvrir les travailleurs n'ont guère d'autres ressources que la grève ou la révolte : deux moyens qui ne sont bons qu'à la ruine du capital et à l'anéantissement du salaire, c'est-à-dire à déshonorer le patron et à faire mourir de faim l'ouvrier.

Achetez vos moulins à faucher, moissonneuses et semeuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe,

Rapport du Trésorier à St-Hyacinthe

| | |
|------------------------------------|----------------------|
| Juillet 31. Balance en caisse..... | \$ 723 ²¹ |
| RECETTE | |
| Intérêt sur dépôt..... | 10.95 |
| Entrés, demandes, etc..... | 45.00 |
| Cont. mensuelles, décès, etc..... | 306.45 |
| Reçu de Marieville..... | 34.95 |
| " St-Dominique..... | 20.00 |
| " St-Jean-Baptiste..... | 5.00 |
| " St-Pie..... | 8.85 |
| " Acton-Vale..... | 20.00 |
| " St-Charles..... | 35.10 |
| " Roxton-Falls..... | 30.00 |
| " St-Hugues..... | 37.50 |
| " St-Damase..... | 46.85 |
| " St-Théodore..... | 8.50 |
| " Ste-Rosalie..... | 22.00 |
| " Laprésentation..... | 41.30 |
| " St-Simon..... | 40.13 |
| Total recette..... | \$ 712.58 |
| Ensemble..... | \$1,435 79 |

DÉBOURSÉS

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Dame Vve A. Phaneuf..... | \$ 200.00 |
| Livrets (confection)..... | 31.00 |
| Formules (impression)..... | 10.75 |
| Collecteur Trésorier..... | 12.50 |
| Timbres, retenues, etc..... | 8.85 |
| Aux malades..... | 157.70 |
| Total..... | \$ 420.80 |

| | |
|----------------------------------|------------|
| Balance en caisse..... | \$1,014.99 |
| Membres admis..... | 10.12 |
| Dû pour Septembre..... | \$ 491.60 |
| En dépôt. (déduc. de Sept.)..... | 70 10 |
| Arrérages au 31 août..... | 83.00 |

RECETTE GÉNÉRALE

| | |
|-----------------------|-----------|
| St-Hyacinthe..... | \$ 362.40 |
| St-Damase..... | 54.92 |
| St-Simon..... | 42.25 |
| Laprésentation..... | 41.30 |
| St-Hugues..... | 37.75 |
| St-Charles..... | 35.10 |
| St-Pie..... | 35.95 |
| Roxton-Falls..... | 32.50 |
| Acton-Vale..... | 31.85 |
| Marieville..... | 30.75 |
| Ste-Rosalie..... | 20.95 |
| St-Théodore..... | 20.00 |
| St-Dominique..... | 17.95 |
| St-Denis..... | 14.60 |
| St-Antoine..... | 5.20 |
| St-Jean-Baptiste..... | 4.25 |

Recette totale..... \$ 787.72

DÉPENSES

| | |
|-----------------------------|--------|
| St-Hyacinthe..... | \$ 220 |
| Décès A. Phaneuf [acc]..... | 200 |
| St-Damase..... | 11 |
| St-Simon..... | 2 |
| Laprésentation..... | |
| St-Hugues..... | |
| St-Pie..... | 27 |
| Roxton-Falls..... | |
| Acton-Vale..... | |
| Marieville..... | 1 |
| Ste-Rosalie..... | |
| St-Théodore..... | 12 |
| St-Dominique..... | 3 |
| St-Denis..... | 17 |
| St-Antoine..... | 16 |
| St-Jean-Baptiste..... | |

Total..... \$ 511

VALEUR

| | |
|---------------------------|-------|
| Argent prêté..... | 5,000 |
| Compte courant..... | 1,014 |
| Dans les succursales..... | 309 |

Total..... \$6,324

Les Juifs

La police de Russie a reçu l'ordre secret de chasser tous les juifs dans l'espace de deux mois. Les derniers arrivants, de cette nation, tant en France qu'en États-Unis qu'en Canada, font voir que l'émigration forcée de ces malheureux est déjà commencée. Chasser les juifs de la Russie, c'est très bon pour les Russes.

Refuser l'entrée d'un pays comme les États-Unis ou le Canada, à une classe d'émigrants qui sont impropres à l'agriculture comme à l'industrie, au commerce fixe, sous prétexte que cette immigration ne se constitue pas une immigration désirable et appropriée, franchement ce n'est pas un acte mé pour nous. Mais aussi, ne pas admettre les juifs en franchise, pour des considérations auxquelles que leur juiverie, ce n'est pas chrétien.

C'est déjà assez qu'on soit justifiable de ne pas les admettre à cause de cette juiverie qui les caractérise, parce qu'ils se livrent souvent à des occupations qui sont des nuisances et que, d'ailleurs, le donnement dans quel ils nous arrivent met en danger les intérêts de la population ordinaire.

Les États-Unis en vertu d'une loi spéciale sur l'immigration, se refusent à recevoir les juifs. Une clause également spéciale, le

morte jusqu'ici et d'une application facultative, existe aussi au Canada et leur fermera la porte du pays le jour où l'exécutif sera mis en demeure de l'appliquer. Entre nous, la seule immigration désirable dans l'Amérique du Nord et surtout dans l'Ouest, c'est l'ouvrier de la terre. Un surcroît insolite de professions ou dans les professions serait une calamité. Cependant, où caser les malheureux réfugiés ?

L'Amérique du Sud, notamment le Brésil et la République Argentine ne sont pas dans le même cas, n'étant ni ultra-peuplés, ni trop exigeants : ils clament pour l'émigration.

Qu'on les y envoie donc !

Anarchisme et socialisme

Le congrès socialiste de Bruxelles vient de clore sa session au cours de laquelle une rupture violente s'est produite entre anarchistes et socialistes.

Dans le fond, ces deux sectes sont bien d'accord pour réclamer la destruction de ces choses surannées qu'on appelle encore la patrie, la propriété, la famille ; mais il y a dissidence sur les moyens et sur la méthode. Les socialistes prétendent tout accaparer et tout confisquer ; les anarchistes, eux, veulent commencer par tout détruire.

Les premiers attendent tout de l'état qui, pour eux, est la panacée universelle, tandis que les derniers méprisent au même degré l'Etat et la patrie : aussi, leur façon irrévérencieuse d'en parler a gâté le rapprochement ci-devant probable entre eux et les socialistes qui les ont expulsés séance tenante.

La négation de la patrie ou l'internationalisme a été la caractéristique de ce congrès. Il est pénible de constater que les délégués français n'ont pas été les champions les moins ardents de cette doctrine. Les Allemands se sont exprimés moins librement, peut-être parce qu'ils craignaient les conséquences pénales d'un langage trop clair.

Cependant, à quelques nuances près et sauf les différences plutôt dans la forme que sur le fond, les socialistes anglais, belges, français, espagnols et italiens sont d'accord ; que les frontières n'existent pas, que les travailleurs de toutes les nations ont des intérêts communs bien supérieurs aux conceptions étroites de patrie et qu'une société nouvelle ne pourra se fonder avant que les vieux moules soient brisés. Dans

l'exposé, chacun apporte les ménagements que lui conseille la prudence ou son tempérament ; mais la pensée est commune. C'est à peine si l'on n'a pas été jusqu'à proclamer la fédération internationale de tous les groupes de travailleurs.

OBLIGATIONS PARTICULIÈRES DU PATRON A L'ÉGARD DES APPRENTIS

J'ai dit, relativement aux apprentis, le devoir de tous ceux qui sont en rapport avec eux. Le maître en a d'autres qui lui sont particuliers, et qui ne sont pas moins rigoureux.

Je ne lui dirai pas : Laissez à votre jeune apprenti toute liberté d'accomplir ses devoirs religieux. Je lui dirai : Veillez soigneusement à ce qu'il les accomplisse ; le laisser libre à cet égard, à un âge où la raison a encore si peu d'empire sur la volonté, c'est lui enseigner l'indifférence pour une obligation sacrée et lui apprendre à la négliger. Exigez donc qu'il soit exact au service divin, et envoyez-le au catéchisme de persévérance : institution excellente, que les chefs de famille doivent encourager de tous leurs efforts.

Quant à la nourriture et aux soins, tout est compris dans ce seul mot : traitez-le comme s'il était votre fils.

Vous avez peut-être un fils du même âge que votre apprenti. La préférence qu'au fond du cœur vous éprouvez pour le premier est bien naturelle ; le second le comprend et n'en est pas blessé. Mais cette préférence ne doit jamais vous rendre injuste : extérieurement, traitez-les tous deux de même ; et s'il s'élève entre eux quelque contestation, défiez-vous de la voix qui parle secrètement à votre cœur, et soyez plus sévère envers celui que vous aimez le mieux.

Un mot encore. Un honnête homme n'a pas, ne trompe pas pour son propre intérêt ; à plus forte raison n'enseignera-t-il pas à ses apprentis à tromper, à mentir pour lui. Ce serait abuser de leur position et de la sienne, et renoncer au rôle de protesteur de leur enfance, pour en devenir le corrupteur.

Achetez vos poêles de cuisine chez L. G. Bédard.

Un scandale

Un député opportuniste—M. Magnien—officiellement chargé de présider à la distribution des prix au collège d'Autun,—cérémonie à laquelle assistait l'aumônier de la maison—s'est livré à une violente diatribe contre les bases fondamentales de l'enseignement religieux, niant la divinité de Jésus-Christ et outrageant à la fois l'aumônier présent au même titre que lui et les croyances catholiques des élèves et des parents.

Mgr l'évêque d'Autun a résumé ce scandaleux incident et flagellé comme il convenait l'acte anti-patriotique, grossier et lâche du citoyen Magnien. Ce dernier, dans cette circonstance, était surtout l'écho fidèle et autorisé des doctrines de l'Université plutôt que de ses propres pensées. En choisissant un sectaire haineux et malappris, qui est du pays, l'Université connaissait à l'avance l'esprit, sinon le texte même de la harangue qu'il se proposait de débiter.

Enfin, en ne protestant pas, elle s'en rendait complice et faisait sienne l'injure.

A Nice, un autre professeur a fait l'éloge de la religion musulmane.

A Limoges, la municipalité a décerné un prix à l'enfant des écoles communales qui, lors des examens, avait le mieux répondu pour l'instruction civique et antireligieuse.

C'est là ce qu'on appelle, sans doute, l'instruction laïque *gratuite* !

QUELQUES RAYONS DE SOLEIL.

NOUVELLE

(Suite.)

En ce moment, un domestique annonça qu'une femme désirait parler à M. Desvernaux. Celui-ci échangea avec Denis un regard d'intelligence. On fit entrer : c'était Madeleine, Madeleine bien changée, car la maladie, les privations, l'inquiétude, avaient imprimé sur son front leur trace douloureuse.

—Je vous demande pardon de ne pas être venue plus tôt dit-elle en s'avancant.

—Ne vous excusez pas, madame Barrul, lui dit Desvernaux avec bonté, en lui of-

frant un siège ; vous voici, tout est bien. Vous avez reçu mon billet ?

—Oui, Monsieur, dit-elle ; je pense que c'est pour notre petite dette : je suis en effet bien en retard.

En disant cela, elle présentait à son ancien propriétaire quelques pièces de cinq francs, solde de la créance qu'elle n'avait pas oubliée.

—Non, Madame, si je vous ai invitée à venir, ce n'est pas pour une chose à laquelle je vous avais prié de ne plus penser, répondit-il en souriant, c'est pour vous demander un service.

--Un service, Monsieur ! Nous serions bien heureux de pouvoir vous en rendre un.

—J'espère que vous le pouvez, madame Barrul ; du moins je compte sur votre obligeance. Mais d'abord, parlons de vous : vous avez été malade ?

—Ce ne sera rien, Monsieur, je commence à pouvoir travailler ; je reprends des forces, Dieu merci.

—Nous nous en réjouissons, madame Barrul, dit en s'approchant Mme Louise de sa douce voix ; mon oncle m'a souvent parlé de votre famille. Comment se porte votre petit garçon ? Emilie l'aime beaucoup.

—Vous êtes bien bonne, Madame, répondit Madeleine très-touchée ; il est... merci... il est...

Les lèvres de la pauvre femme tremblèrent, la voix lui manqua ; elle s'arrêta suffoquée par une émotion invincible, et, portant vivement son mouchoir à ses yeux, elle laissa partir un sanglot comprimé peut-être depuis bien longtemps.

—Oh ! s'écria Mme Louise en allant à elle qu'est-il arrivé, pauvre femme ? votre enfant...

Et elle se penchait vers Madeleine pour recueillir le mot qu'elle redoutait pourtant d'entendre. Tout le monde alentour était muet, on entendait presque les battements de tous ces cœurs sympathiques. En fin Madeleine fit un effort, et, découvrant un visage baigné de larmes à travers

lesquelles elle essaya de sourire, comme pour demander pardon de s'être ainsi oubliée, elle dit :

—Non, non, Dieu soit béni ! mon pauvre chéri n'est pas mort ; mais il est bien malade, son mal empire, les remèdes n'y font rien ; tout le monde a l'air de penser que c'est fini ; il ne me le disent pas, mais je le vois bien. Le médecin pourtant m'a laissé un espoir : il m'a dit qu'il fallait l'envoyer à la campagne, ou au moins dans un lieu plus sec et plus sain, parce qu'il a besoin d'air et de soleil. Oh ! je le sais bien ce pauvre petit a toujours froid ; il me dit souvent : " Mère, mène-moi au soleil ; le soleil me fait chanter et rire, et chez nous il ne vient jamais. " Ou bien il veut que j'y pose son canari ; alors je vais suspendre la cage à un clou contre le mur, en face de chez nous ; le soleil y donne un instant vers midi. Là, le petit oiseau chante plus gaiement ; cela réjouit mon Julien, qui l'a dans les mains et lui crie : " Chauffe-toi bien, Mimi, chante bien ta chanson au soleil du bon Dieu ! "

—Dans la chambre que je vous louais, vous aviez le soleil ? de uanda Desvernoux d'une voix altérée.

—Ah ! quel beau soleil, Monsieur ! quelle chaleur ! quel bon air ! De la fenêtre on voyait un grand coin du ciel, et même, en automne, Julien et moi, nous guettions les vols d'oiseaux voyageurs, et nous en avons aperçu quelquefois. Et puis c'était sec, et et sain et gai ! Il me semble maintenant que je suis retournée en hiver.

—Barrul a-t-il pu racheter ses outils ? demanda Denis.

—Non, Monsieur, répondit Madeleine avec un soupir, et c'est bien malheureux, car à présent on dit que l'ouvrage reprend un peu. Et puis voilà que le chantier où il travaillait va passer en d'autres mains ; il est fermé depuis quelques jours, et l'on croit que le chômage sera long.

Puis, se tournant vers M. Desvernoux.

—Monsieur voudra bien ne pas oublier qu'il a un petit service à nous demander.

—Et un grand, madame Barrul ! répon-

dit-il ; voici ce que c'est : j'ai dans ce moment un local vacant. Depuis que j'en suis le propriétaire, personne n'en a encore voulu. Je voudrais le désensorceler, vous comprenez, vous l'avouerez-vous ? j'ai pensé à vous demander si vous voudriez bien être encore une fois mes locataires. Cela ne vous coûtera pas cher, à peu près la moitié de ce que vous payez chez Franqui. Et puis, il y aura du soleil, madame Barrul, beaucoup de soleil pour votre enfant ; cela vous décidera peut-être ?

Madeleine rougit de plaisir ; en son cœur elle remercia Dieu ; il lui semblait faire un beau rêve.

—Oh ! Monsieur dit-elle tout émue, si Monsieur parle sérieusement, je puis bien dire oui tout de suite ; ce n'est pas Laurent qui veut me contredire. Ah ! Monsieur appelle cela un service qu'il nous demande, mon Dieu !....

—Mais attendez donc, vous n'êtes pas au bout ; voici où je vais être exigeant : je tiendrais à vous y installer dès demain : le pouvez-vous ?

Et comme elle réfléchissait :

—Voyons, puisque vous voulez bien m'obliger, il est juste que je facilite tout. Avez-vous un bail avec votre propriétaire actuel ?

Hélas ! oui, Monsieur, nous avons encore quatre mois et plus avant l'expiration de notre bail.

—N'est-ce que cela ? je me charge de les payer, c'est justice. Y a-t-il un autre obstacle ?

—Non Monsieur, aucun, si mon mari consent, et il consentira, allez ! Va-t-il être content ! Est-ce dans notre quartier, Monsieur ?

—Ah ! madame Barrul ! vous êtes trop curieuse ; je vous ai demandé un service, un plaisir, vous me l'avez promis, eh bien mon plaisir, c'est que vous ayez confiance en moi sans me questionner ; ce que je vous demande, c'est de préparer votre emménagement pour demain, entre midi et deux heures ; c'est d'être prêts à suivre M. Denis, qui ira régler avec votre propri-

étaire et vous conduira ensuite dans votre nouveau logis. Fermez donc les yeux et croyez à Philippe Desvernaux.

Un frais rire épanouit le visage de la pauvre mère à qui l'on venait de promettre ce qui manquait à son enfant. Elle se leva, prit congé et partit, assez étonnée, mais toute légère et avec un pressentiment heureux.

— Il m'a dit qu'il y aurait du soleil ! se répétait-elle, du soleil pour mon Julien !

Quand elle fut partie :

— O mon oncle ! dit Mme Desvernaux en se rapprochant du vieillard, que vous êtes bon ! C'est leur jolie mansarde que vous leur rendez ?

— Fi de la mansarde ! s'écria-t-il avec une fougue toute juvénile, j'ai mieux que cela, ma nièce; je vous le montrerai demain. Pardonnez-moi de vous avoir fait un mystère ; mais n'en accusez que ce malheureux Denis, qui voulait que vous en eussiez la surprise aussi : il a monté ce coup comme un vrai collégien. Ecoutez plutôt. Il y a douze ou quinze jours, M. Denis est parti, ayant en poche de bons billets de banque à moi, s'il vous plaît. Il a avisé, à cinq minutes hors ville, une maisonnette point trop laide, avec un petit jardin ; puis il a passé sa semaine à en conclure l'achat ; il a payé comptant, — toujours avec mes billets de banque. — Enfin un beau matin, avant hier, il arrive, m'annonçant que la maison est prête, et que je n'ai plus qu'à y faire entrer les Barrul. Et moi, bonhomme, je me suis laissé faire. Qu'on vienne dire à présent que je suis maître chez moi !

Cela dit d'un ton qu'il voulait rendre bourru, mais que démentait un sourire contenu et un air de profond bonheur intérieur. Desvernaux leva les yeux et vit ceux de sa nièce et ceux de Denis attachés sur lui avec une tendre admiration et remplis de larmes. Ce fut la voix argentine d'Émile qui reprit. L'enfant avait tout cherché à comprendre et avait tout compris. Elle entoura de ses bras le vieil oncle et lui dit :

— Laissez-moi vous embrasser, oncle Philippe ; vous et l'ami Denis, vous êtes bons, savez-vous comme qui ? comme mon cher papa qui est allé au ciel. Ah ! c'est Julien qui sera content ! et mon Mimi qui chantera dans une plate bande et les moineaux qui viendront le regarder.

Le lendemain, l'oncle et ses nièces visitaient la petite maison. Ce n'est pas à la campagne mais ce n'est plus à la ville ; l'air des champs y arrive mieux, le soleil l'entoure et la réjouit. Quatre pièces la composent : en bas une cuisine et... une chambre assez mystérieuse, car elle est fermée à clef et l'on n'y peut pénétrer ; à l'unique étage, au dessus, deux jolies et gaies chambrettes ayant vue sur le jardin. Celui-ci est juste de la largeur de la maison, mais il s'allonge un peu au levant. Il est en friche, encore sous le désordre où l'a laissé l'automne ; mais il y aura plaisir à sarcler, nettoyer, ratisser, à tracer au cordeau les lignes du petit carré du centre, à relever et à tailler les branches des arbustes. Et tenez, sans attendre la main de l'homme, un frais lilas s'épanouit dans un coin ; un violier tout en fleurs y marie ses chastes parfums, et un petit poirier du Japon, adossé au mur, étale avec orgueil ses larges pétales rouges, sans compter ce pommier nain, rose et blanc comme un bouquet de mariée.

Mais la porte s'ouvre : qui va là ? C'est Denis, suivi des nouveaux locataires. Quelle expression de joie pure chez les uns, de surprise et de ravissement chez les autres !

— Denis ôit tout bas Desvernaux en allant vivement à lui, savez-vous pourquoi la porte de la pièce au rez-de-chaussée est fermée à clef ? Nous n'avons pu y entrer ; que signifie ?...

— Demandez-le au maître du séans, répondit Denis en riant et en remettant la clef à Lauront ; ouvrez, maître Barrul ; vous êtes chez vous, faites-nous-en les honneurs.

Laurent se croyait dans un autre monde ; saisi, ébahi, palpitant de gratitude, il

prit machinalement la clef, l'introduisit dans la serrure ; la porte céda, et laissa voir aux regards curieux une pièce assez vaste et claire, au milieu de laquelle se dressait un bel établi de menuisier, tout neuf, et couvert de fins et brillants outils ; pas un n'y manquait.

Tous les yeux se portèrent sur Denis, qui riait sous cape ; il ne pouvait nier, tout en lui le dénonçait.

— Eh bien, oui ! dit-il en voulant se dérober aux remerciements, c'est mon petit présent d'installation, c'est le paquet d'allumettes que l'usage veut que l'on donne aux nouveaux habitants d'une maison.

Décrirai-je sans l'amoindrir ce moment où Laurent revit et caressa ses chers outils, où Madeleine parcourut chaque recoin de la jolie maison, où Julien, tout faible encore, mais rayonnant de plaisir, suspendit au berceau de lilas la cage de Mimi ?

Soulevons encore une fois, et cinq ou six mois plus tard, un coin du radeau qui va retomber pour nous sur les foyers que nous avons visités pendant le cours de cette simple histoire.

Où est en automne. Octobre et novembre ont étendu leur tapis de feuilles mortes. Les hauteurs se couvrent de neige ; un vent froid se lève ; le brouillard plane sur les plaines dépouillées ; le soleil est pâle et les ombres s'allongent. C'est la fin des beaux jours.

Mais pénétrons dans la maison hors de ville que nous connaissons déjà. Une flambée pétillante chauffe le petit poêle dans la cuisine. Le pot-au-feu trahit ses mérites par l'appétissante vapeur qui soulève le couvercle. Près de là, Madeleine coud ; derrière cette porte à demi ouverte, dans la pièce voisine, le bruit des scies et des marteaux se fait entendre ; Laurent et deux ouvriers se hâtent ; l'ouvrage presse et le pratique abonde. Puis, sur le seuil, accourt un petit garçon au teint animé : c'est Julien rendu à la vie, à la santé, aux fraîches couleurs de l'enfance.

Il revient de l'école primaire et mord à

belles dents dans une pomme aussi ronde que ses joues. Tout à coup il pousse un cri de joie et court se cacher en riant dans la robe de sa mère. Madeleine se lève précipitamment, une exclamation part aussi de sa poitrine. Laurent lui-même, attiré par ce bruit, quitte ses rabots et vient regarder... Qu'est-ce ? Une visite ! Celle des Desvernaux et de Denis, de retour de la campagne, et qui veulent voir aussi, comme nous, ce que deviennent les habitants de la petite maison.

Cette visite est une douce fête pour tous.

— Voilà mes locataire heureux, dit M. Desvernaux en remontant dans la voiture qui les avait amenés. Ma petite maison est vraiment fort jolie ; c'est dommage que le soleil n'égaye plus son jardin.

Ne regrette rien, Philippe Desvernaux ! Il est un autre soleil que les hivers ni les orages ne peuvent voiler, et qui brille dans l'intérieur béni que tu viens de visiter : le devoir accompli, la paix du cœur, le travail sous l'œil de Dieu ! Et toi-même, en ton âme, ne sens-tu pas le divin rayon qui la réchauffe à jamais, et qu'on nomme la Charité ? Ces choses ne sont-elles pas un vrai, un durable soleil ? Et si nous le voulions tous, ne lui irait-il pas pour tout le monde ?

FIN.

Chronique locale

— Dans une lettre circulaire que Sa Grandeur Mgr l'Archevêque du diocèse vient d'adresser à ses prêtres, nous remarquons le paragraphe suivant :

« L'Union St-Joseph de cette ville, dont j'ai permis l'extension dans tout le diocèse, progresse d'une manière très consolante. Le nombre des sociétaires s'est considérablement augmenté, et plusieurs succursales se sont établies dans les paroisses. Pour accentuer davantage ce progrès, dont les bénéfices sont si précieux, je prie MM. les Curés de se montrer partout bien sympathiques à cette œuvre et utile, et

d'aider de leur puissant concours leurs paroissiens à former des succursales au milieu d'eux, et à mettre ces succursales sur un bon pied. Le Curé dans la paroisse est l'homme de toutes les bonnes œuvres ; s'il s'en occupe activement, elles réussissent infailliblement, parce qu'il a l'aide de Dieu et la confiance de ses ouailles. Avec ces deux engins si puissants, il vient à bout des entreprises les plus difficiles. ”

—Le Révd. P. Duchaussois, des Dominicains de Lewiston, Me., est définitivement nommé maître des novices à Notre-Dame du Rosaire Tous ceux qui connaissent déjà la parole éloquentes et facile du bon Père, apprendront cette nouvelle avec plaisir nous en sommes certains. Le révd. P. est actuellement à Joliette, où il préside aux exercices d'une retraite, et se rendra à Lévis sous peu, aussi comme prédicateur. Un nouveau professeur de philosophie, du même ordre, le révd. P. Hages, est attendu sous peu de France. Trois novices Canadiens-Français, actuellement en retraite, prendront l'habit de l'ordre, la semaine prochaine, à Notre-Dame du Rosaire.

—Ne pouvant donner aujourd'hui le rapport *in extenso* des diverses assemblées tenues dans le cours de la semaine, nous publions le tableau financier du mois d'août. En attendant, nous pouvons annoncer que les amendements projetés ont été votés presque à l'unanimité. Le prochain numéro contiendra le tout au grand complet.

—St-Charles aura bientôt sa succursale, grâce au bon vouloir des officiers qui y constituent un bureau et en dépit des insinuations, répandues dans cette paroisse, que nous aurions refusé ses bénéfices à un malade d'un endroit voisin. Le malade auquel il est fait allusion a reçu intégralement les bénéfices qu'il réclamait aussitôt qu'il eût prouvé le bien-fondé de sa réclamation ; ce qui était de toute justice, plus particulièrement dans le cas en question.

—Au 30 juin dernier, la société des Artisans comptait 5,814 membres, soit une augmentation de 896 pendant les derniers six mois. Pendant le même espace de temps, 215 membres malades ont été secourus et la somme de \$6,893.54 leur a été payée. 14 membres sont décédés et la somme de \$14,000 a été touchée par leurs héritiers.

—Le 84^e bataillon, sous le commandement du lieutenant-colonel Denis et composé des compagnies de St-Hyacinthe, St-Simon, St-Pie et Sorci est parti mardi, à midi, pour le camp de Laprairie.

—M. le Major M. McDonald, M. P. P., pour Bagot était en cette ville mardi. M. le major est parti le lendemain pour le camp de Laprairie.

—M. Napoléon Martel et sa famille, de cette ville, et M. Paul Malo, de St-Damase, sont en visite à Lewiston, Me., depuis quelques jours.

—M. M. C. Lapière, commis chez M. O. Brodeur depuis plusieurs mois, est parti lundi pour Nashua où il résidera désormais.

—On nous apprend que M. le Dr Chagnon de Fall River vient d'acheter de M. Jos. Roy, protonotaire, sa magnifique propriété de la rue Laframboise moyennant la somme de \$4,000. M. le Dr se proposerait, paraît-il, de venir résider ici avec sa famille l'an prochain.

—Dimanche soir vers 7 heures, une jeune enfant, petite fille de M. Athanase Fortier, a été renversée en traversant la rue Concorde, par un attelage lancé à fond de train, paraît-il. A. part quelques contusions de moindre importance, la blessée souffre d'une horrible fracture à la jambe.

—On nous informe que le contrat pour la construction d'un presbytère à St-Thomas d'Aquin n'a pas encore été donné, contrairement à l'assurance qu'on nous avait communiqué.

—Un ouvrier, M. A. Lacaille, est tombé d'une hauteur de 20 pieds, en travaillant aux réparations de la maison de M. Jos. Roy, protonotaire, et s'est infligé des blessures assez graves.

—Les nombreux amis et amies de Delle D. Gosselin se réunissaient, samedi, à l'occasion du 16^{ème} anniversaire de sa naissance, en la résidence de M. Ls. Gosselin, maçon. Après la lecture d'une jolie adresse et la présentation d'une montre en argent, comme souvenir de l'anniversaire, la soirée s'est prolongée joyeuse mais trop rapide au gré des personnes présentes.

—On a célébré cette semaine, à la cathédrale, le mariage d'une jeune veuve dont le mari, on s'en rappelle, a succombé à la suite d'un accident terrible, il y a en tout six semaines.

Assortiment complet de poêles de cuisine, poêles doubles, charrues, cribles, semeuses, moulins à faucher, moissonneuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

ECHOS

—Sa G. Mgr Gravel part pour l'Europe dans l'intérêt de sa santé. Nous espérons que le repos et l'habileté des spécialistes qu'il va consulter, opéreront un rétablissement complet.

—On dit que Sa Grandeur, Mgr Taché, archevêque de St-Boniface, a l'intention d'établir un monastère de Trappistes dans son diocèse. M. l'abbé Ritchot se serait offert à donner mille arpents de terre pour aider à l'établissement projeté. Nous souhaitons que Mgr Taché réussisse dans cette entreprise, pour le bien que des agriculteurs comme les Trappistes sont appelés à faire dans un pays comme le Manitoba.

—La Semaine Religieuse de Montréal annonce que la Cathédrale St-Pierre sera inaugurée le 28 mai 1892, pendant le 250ème anniversaire de la fondation de Ville-Marie.

—Mardi, 8 septembre avait lieu à l'Île Jersey, Angleterre, l'ordination à la prêtrise et à la société de Jésus, de Louis-Napoléon Lebœuf, fils de M. F. X. Lebœuf, de St-Ours. Le nouveau jésuite est né à St-Ours, le 15 février 1858. En 1870 il entra au collège de St. Hyacinthe où pendant sept ans il se fit remarquer par ses talents. Il sortit du collège en 1877. Dès l'automne 1877, il entra au noviciat des jésuites, au Sault au Récollet. Après deux ans passés dans cet endroit il s'embarqua pour l'Europe. Il passa un an en France d'où il fut obligé de partir lors de l'expulsion des Jésuites, et se réfugia en Angleterre, où il passa trois ans. De là il partit pour les missions d'Afrique. Après avoir passé cinq ans parmi ces peuples sauvages il revint à l'Île Jersey Angleterre pour finir sa théologie. Il repartira sous peu pour ses missions d'Afrique.

—Des courses auront lieu à St-Hugues vers la fin de septembre.

—Un des faits prouvés par le dernier recensement, c'est que la population française d'Ontario a augmenté beaucoup plus rapidement depuis dix ans que celle de langue anglaise.

—Il est question, paraît-il, d'établir une manufacture de laine à Acton-Vale.

—Le *Manitoba* donne aux jeunes gens le conseil salutaire de fuir les villes et d'embrasser la noble carrière de l'agriculture qui sera toujours la source de notre force comme nation.

—Le nonce du Pape à Paris vient d'adresser au Vatican un rapport sur les résultats de la propagande entreprise par le Cardinal Lavi-

gerie pour l'adhésion du clergé à la république. Ce rapport constate que la doctrine fait, chaque jour, de nouveaux adeptes.

—Plusieurs évêques de nationalités diverses se sont adressés au Saint-Siège pour en obtenir l'autorisation de célébrer, par des cérémonies religieuses, le prochain centenaire de Christophe Colomb. Bien que favorable à cette idée, Léon XIII, d'un autre côté, demande à la Congrégation des Rites de quelle façon l'Eglise pourrait prendre part à la grande manifestation qui se prépare; le célèbre navigateur Génois n'étant classé, en somme, ni parmi les saints ni même parmi les bienheureux malgré l'honneur qui lui revient dans la découverte de l'Amérique.

—Un crédit demandé pour le maintien, à Paris, de l'agence canadienne, vient de donner lieu à un débat assez animé, au parlement fédéral. On a nié puis proclamé l'excellence des services que M. Fabre rend, en France, à notre pays. Finalement, le crédit demandé, que les uns croient exagéré et les autres insuffisant, a été voté.

—On annonce la mort, arrivée à Paris le 9 courant, de M. Jules Grévy, troisième président de la république française. Le défunt était né dans le Jura le 15 août 1807. Elu député à Paris et à Dôle le 14 octobre 1876, il fut nommé président de la chambre le 12 novembre de la même année. Le 30 janvier 1879, il fut élu président de la République par 563 suffrages sur 713 votants, en remplacement de M. de McMahon qui venait de démissionner. A l'expiration de son terme d'office, il fut réélu pour une nouvelle période de sept ans. Mais à la suite des scandales provoqués par son gendre, Daniel Wilson, incapable de trouver un politicien qui consentit à se charger de former un nouveau ministère, il se vit contraint de démissionner aussi le 2 décembre 1887. Il a, depuis, vécu dans la retraite tant à Paris que dans le Jura.

—Au 1er septembre, le nombre des prêtres était de 360 dans le diocèse de Québec.

—Il est à remarquer que les trois premiers présidents de la république française, y compris M. Jules Grévy, ont démissionné sous le coup d'une pression exercée par la chambre des députés. Des trois, Thiers et Grévy sont morts, le maréchal MacMahon seul tient bon. Pour M. Carnot, le président actuel, rien ne fait prévoir encore qu'il ne puisse tenir jusqu'à l'expiration de son mandat.

—Les grands-jurés, à Montréal mentionnent le fait, dans leur rapport, qu'il existe une seule chapelle à la prison des hommes de cette ville, dans laquelle protestants et catholiques sont obligés d'assister aux exercices religieux. Ils recommandent l'érection d'une autre chapelle.

—Un enfant de trois ans et demi vient d'être mis en accusation, à New-York, pour meurtre. Il a été acquitté comme étant irresponsable de ses actes.

—Une demande de secours ayant été adressée aux autorités fédérales, en faveur des immigrants juifs qui nous arrivent dans le plus complet dénûment, il résulte, de la réponse obtenue, que le devoir de secourir les indigents qu'elles nous amènent incombe aux seules compagnies de navigation.

—Les Canadiens de St-Paul, Minn, ont réussi à encaisser la somme de \$1,000, au moyen de souscriptions volontaires, pour l'établissement d'une bibliothèque française publique en leur ville.

—La fête du travail était aussi chomée le lundi, 7 septembre courant, à Duluth, Minn. Un concours d'un nouveau genre était spécialement organisé pour la circonstance, entre les unions de travailleurs appelées à figurer dans la procession: deux prix, dont une médaille d'or bronzée et une boîte contenant 100 bons cigares étaient promis en récompense à celle des Sociétés qui offrirait le plus beau coup d'œil.

—Judgement sera probablement rendu en octobre prochain dans la fameuse causes des écoles du Manitoba.

—Les Canadiens de Laçonia N. H. sont à fonder une nouvelle paroisse et ont déjà souscrit la somme de \$4,000 pour la construction d'une église.

—Le projet de loi pour la suppression des fraudes, que le gouvernement fédéral vient de présenter, ne devrait pas limiter ses effets aux officiers des départements du gouvernement fédéral ou aux personnes qui transigent avec ces départements; mais aussi à tous les officiers des législatures, corporations administratives et de commerce.

—Le Congrès ouvrier qui vient de clore ses séances à Québec, a manifesté ouvertement des tendances à placer sous le contrôle immédiat de l'Etat, les chemins de fer, télégraphe, téléphones et imprimeries.

—La dépense annuelle pour le pain, aux Etats-Unis, s'élève à \$500,000,000, pour la

viande à \$300,000,000 et pour les boissons enivrantes, à plus de \$900,000,000 pour une population de 65 millions. En Canada, pour une population de cinq millions, on dépense \$21,075,000 pour le pain; \$22,475,000 pour la viande et plus de \$50,000,000 pour les boissons enivrantes.

—Le baron Hirsch, fameux millionnaire israélite dont il est souvent question, vient de consacrer des sommes fabuleuses à l'achat d'une immense étendue de terre dans la République Argentine pour y établir les Juifs expulsés de Russie.

—La chambre des Communes vient d'adopter un amendement à la loi électorale, d'après lequel celui qui vend son vote est passible d'une punition aussi bien que celui qui l'achète. Enfin! car si les gens ne se vendaient pas, remarque un journal, ils ne trouveraient pas de candidat pour les acheter.

—L'évêque Anglican de Londres a voulu dernièrement faire une expérience. Il avait donc établi une congrégation de "frères" copiée sur celle de la religion catholique. Au début, beaucoup d'enthousiasme. Aujourd'hui déconfiture complète. Les frères sont dispersés. Ceci n'a pas dérangé le prélat. Il organise de nouveau un autre ordre mais qui ne sera pas lié par des vœux monastiques. Nous prédisons que le même sort attend ces derniers.

—Les journaux d'Allemagne constatent que l'industrie du pays est en décroissance et que, par suite, les salaires vont être diminués.

La grande fréquence des pluies, au Nouveau-Brunswick, met en danger la récolte des patates, qui promettait d'être très abondante.

-
- Un ivrogne vient d'enterrer sa femme.
 —Veux-tu prendre une bouteille? lui dit un ami.
 —Je ne veux pas: je suis trop triste
 Un verre?
 —Impossible?
 —Eh bien, voyons; une larme?
 —Une larme? allons, oui; ça se peut, un jour d'enterrement.
-

Achetez vos charrues chez L. G. Bédard.

ALFRED MARQUETTE

Meublier et Bourreur

(Rue Cascades, ancienne place C. A. Simard.)

MEMBRE DE L'UNION ST-JOSEPH.

Confection de meubles et réparations de toutes sortes.

—SPÉCIALITÉ:—

Bureaux a Cylindre, Bibliothèques, Etc., Etc.

—CONSTAMMENT EN MAINS—

Meubles et ouvrages en menuiserie.

Venez voir et vous serez satisfait. Ouvrage à la main garanti.

Marchandises sèches

N. G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

Place du Marche, Saint-Hyacinthe

Patrons gratis à toute personne qui achètera une robe.
 M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes, à des prix exceptionnellement avantageux.
 Soies, Velours, Pluches, Dentelles, Broderies, Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc.
 Serweds canadiens, Anglais et Ecossois, pour habillement d'hommes défient toute compétition.

C. ROULLEAU

Commerçant de Grains et Charbon

Huile de charbon,

Sel, Moulée, Son, Gru, etc., etc.

AUX FROMAGERS!

Tous les articles nécessaires pour les FROMAGERIES

—Tels que:—

Coton, Présure, Couleur, Moules grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée!

No. 5—Rue Laframboise—No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yamaska,

ST-HYACINTHE, Que.

Joseph Morin

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST-HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de marchandises, stock de printemps.

TOUJOURS EN MAINS:

VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A SEMELLE

En gros et en détail.

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

J. O. DION,

Commissaire de la Cour Supérieure

COMPTABLE ET AGENT D'ASSURANCE

Informe le public et particulièrement ses confrères de l'Union St-Joseph qu'il représente, comme Agent, plusieurs Compagnies d'Assurance Anglaises, Canadiennes et Américaines et qu'il compte sur l'encouragement auquel il a droit.

Queen Insurance, Liverpool and London, & Globe Cityzens, Hartford & National.

Bureau: No. 9—Rue St-Denis
 ST-HYACINTHE.

OSCAR LAMOUREUX

DE LA

De Construction en Pierre, Brique et Bois

SPECIALITÉ:

Ouvrages en Ciment, Fournaies, Fours, etc.

H. N. BERNIER

Poseur d'appareils de Chauffage, d'Éclairage, de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, Eviers (Sinks) etc., etc. D'après les systèmes les plus perfectionnés.

TOUJOURS EN MAINS:

TUYAUX EN GRÈS.

128, Rue Cascades

SAINT-HYACINTHE.

E. LAMARCHE

HORLOGER-BIJOUTIER

116 Rue des Cascades, Bâtisse de la " Tribune "

Montres Américaines et Suisse, en or et en argent, horloges, argenteries, etc. Spécialité: Lunettes en or, argent, nickel et acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

Librairie du Sacre-Cœur

Tapisseries / Décorations de plafonds / Bordures /

Nous venons de recevoir directement des manufactures Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, dessins des plus riches et des plus nouveaux, prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée !

L. A. CHOQUET & FRÈRE,

Coin des rues Cascades et Mondor, St-Hyacinthe.

GROS ET DÉTAIL.

BRODEUR FRÈRES

Plombiers, Ferblantiers, Couvresseurs,

No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.

APPAREIL DE CHAUFFAGE

À L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.

** ** *

Ferblanteries de toutes sortes

FAITES À DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

* * * *

Déménageront prochainement rue Saint-Antoine, No. 31, en face du marché.

Docteur Eug. St-Jacques

MÉDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

Pharmacie Centrale

No 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE, P. Q.

S. BOURGEOIS

Magasin General

Rue St Antoine, Place du marché

ST-HYACINTHE.

Epicerie, Provisions, Vins et Liqueurs.

Ferronneries et Peintures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES.

Marchandises de nouveautés:

POÈLES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ETC

Courroies en cuir pour Engins.

JOSEPH HEBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

154 Rue Cascades, en face de la Station de Police

—Spécialité:—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.

Aussi : Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie; chaudières à sucre, bassin pour sucreries, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

L'ABIETINE

Est le meilleur remède connu pour

Toux, le RHUME, la BRONCHITE, la

CONSOMPTION, la GRIPPE, etc.

Prix: 25 ct

DÉPOT À ST-HYACINTHE

Dispensaire de St Hyacinthe

Dr J. H. L. ST-GERMAIN.

“ L'ÉCHO ”

Organe de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé pour le compte de ses propriétaires, par Boucher de LaBrûre, imprimeur-éditeur, en la cité de St-Hyacinthe, No 60 rue Cascades,